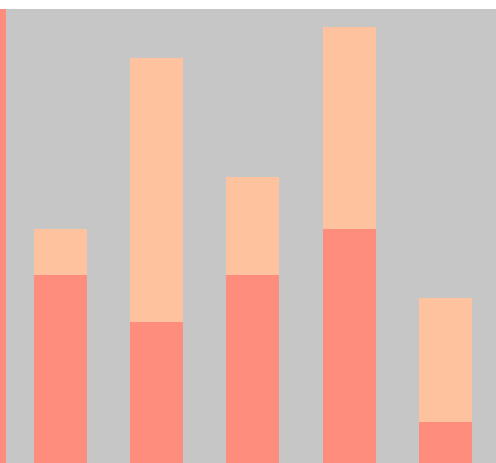
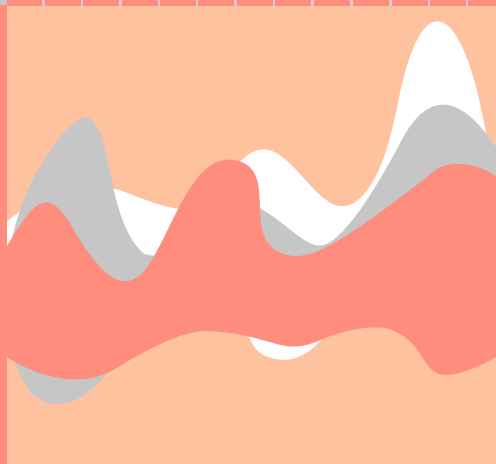
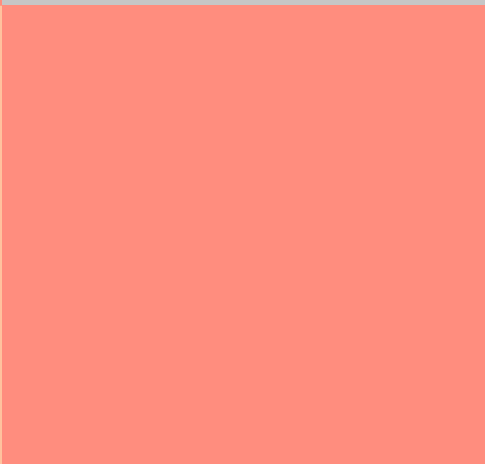
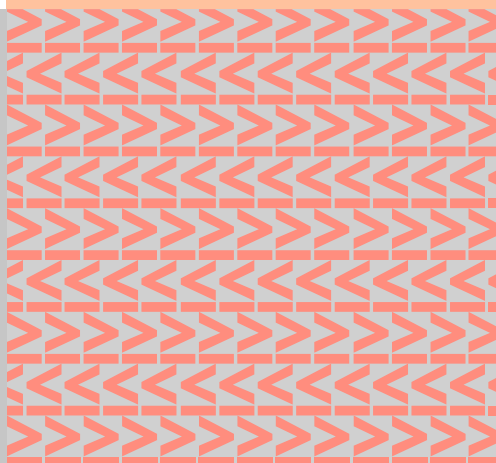




CHIFFRES & DONNÉES

FÉVRIER 2026 N° 4 VERSION RÉVISÉE (mai 2026)

Enquête aquaculture 2024



AVERTISSEMENT

Cette version annule et remplace la version publiée du 9 février 2026 et celle republiée du 13 février 2026 sur le site Agreste, pour corriger des erreurs détectées dans le chapitre « Synthèse » de la présente publication et dans le fichier de données associées, conformément au code de bonnes pratiques de la statistique publique.

Notamment, dans le fichier de données associées, lesdites erreurs ont été corrigées dans les tableaux suivants :

- Ventes finales des produits de l'aquaculture ;
- Évolution 2024/2023 des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en valeur ;
- Évolution 2024/2023 des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en volume ;
- Ventes en pisciculture en 2024 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche, hors écloserie/nurserie.
- Emploi en aquaculture en 2024 (version révisée – mai 2026) ;
- Emploi en conchyliculture par région conchylicole en 2024 (version révisée – mai 2026) ;
- Emploi en pisciculture par région en 2024 (version révisée – mai 2026) ;
- Emploi en culture d'algues et cyanobactéries par région en 2024 (version révisée – mai 2026).

SOMMAIRE

p. 3 **① SYNTHÈSE**

p. 4 **② SOURCE ET MÉTHODOLOGIE**

Objectifs et contexte

Questionnaires

Historique

Champ de l'enquête

Conchyliculture

Pisciculture

Culture d'algues et de cyanobactéries

Unité statistique

Plan de sondage

Période de collecte

Mode de collecte

Traitement de la non-réponse

p. 8 **③ PRINCIPAUX RÉSULTATS**

Secret statistique et conventions d'écriture

Liste des tableaux

p. 10 **④ POUR EN SAVOIR PLUS**

Cette publication a été préparée par Faustin Lafage (SSP, sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, bureau des statistiques sur les structures agricoles, l'aquaculture et la forêt).

1 SYNTHÈSE

2024, une année contrastée pour l'aquaculture française : conchyliculture en baisse, spiruline en plein essor

En 2024¹, l'aquaculture française compte 3 143 entreprises, dont 2 615 (soit 83 %) réalisent des ventes directes à la consommation. Ces entreprises ont commercialisé 178 879 tonnes de produits, soit une baisse de 8 % par rapport à 2023, pour un chiffre d'affaires de 870,1 millions d'euros, en recul marqué de 10,7 %. Cette diminution s'explique principalement par les perturbations du marché ostréicole : plusieurs bassins de production, dont celui d'Arcachon, ont été fermés administrativement fin décembre, la levée de ces restrictions n'intervenant qu'à la mi-janvier 2024. Elle reflète également une baisse de la demande, liée aux inquiétudes sanitaires et à un contexte économique morose.

Premier secteur de l'aquaculture française avec 75 % des volumes et 65 % de la valeur, la conchyliculture enregistre une nette baisse en 2024. La production d'huîtres recule de 10 %, s'établissant à 81 383 tonnes, tandis que leur valeur chute de 21 %, à 407,6 millions d'euros, ce qui porte leur prix moyen à 5,01 €/kg. De même, la production de moules diminue de 11 %, à 48 775 tonnes, pour un prix moyen stable de 2,48 €/kg.

La pisciculture affiche une progression notable, portée par le dynamisme de ses segments phares. Les salmonidés (chair), qui constituent le moteur du secteur, voient leur volume augmenter de 13 % pour atteindre 33 255 tonnes, tandis que leur valeur bondit de 17,7 % pour s'établir à 177,87 millions d'euros. Cette tendance haussière est également portée par la pisciculture marine, qui progresse de 12 % en volume (6 619 tonnes) et de 2,6 % en valeur (60,45 millions d'euros). À l'inverse, les poissons d'étangs subissent un recul de 10 % tant en volume (2 949 tonnes) qu'en valeur (14,83 millions d'euros). Enfin, le secteur du caviar présente un bilan plus contrasté avec une baisse de 9 % de ses volumes (41 tonnes) et un léger repli de sa valeur de 3,1 % (28,94 millions d'euros).

Dans cette même dynamique de croissance, la culture d'algues et de cyanobactéries connaît une forte croissance, avec une hausse de 59 % en volume et de 20,3 % en valeur, pour un total de 722 tonnes et 10,89 millions d'euros. Cette progression s'explique principalement par l'essor de la production de spiruline, qui atteint 431 tonnes pour une valeur de 9,2 millions d'euros, portée par une demande croissante en superaliments et en produits naturels.

Enfin, l'aquaculture française emploie 10 061 salariés permanents et 8 226 occasionnels, soit l'équivalent de 10 633 emplois à temps plein (ETP). La conchyliculture concentre la majorité de ces emplois, avec 8 210 ETP. Les entreprises du secteur aquacole restent majoritairement de petite taille, avec une moyenne de 3,38 ETP par structure.

¹ Cette publication se base uniquement sur les bilans comptables de l'année 2024. Les perturbations du marché conchylicole observées en 2025, notamment en fin d'année sur l'étang de Thau, n'y sont donc pas intégrées. Leurs effets ne seront visibles que dans les bilans comptables de 2025 voire de 2026, c'est-à-dire dans les éditions 2026 et 2027 des « Chiffres et données ».

2 SOURCE ET MÉTHODOLOGIE

Réalisée en 2025, l'enquête Aquaculture 2024 mesure le volume et la valeur de la production commercialisée aquacole en France pour l'exercice comptable 2024. Elle évalue également l'emploi concerné par ces activités.

Objectifs et contexte

L'objectif de l'enquête annuelle sur l'aquaculture est d'estimer :

- Le nombre d'entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée ;
- L'emploi concerné en nombre et en « équivalent temps plein » ;
- Les productions annuelles vendues en quantités et en valeurs.

Les questions sur les productions commercialisées permettent de répondre au règlement (CE) n° 762/2008 et aux besoins de données des organisations internationales telles que la FAO, la CGPM et l'OCDE. Les données sur l'emploi relèvent également d'une demande conjointe de la FAO et de l'OCDE (FISHSTAT-FM).

Questionnaires

Cinq questionnaires permettent de répondre aux questions de l'enquête Aquaculture 2024 :

- Conchyliculture ;
- Pisciculture marine ;
- Pisciculture en eau douce hors étangs ;
- Pisciculture en étang ;
- Culture d'algues et de cyanobactéries.

En cas de multi-activité, l'unité interrogée ne répond qu'à un seul questionnaire issu de la fusion des différents questionnaires.

Les principaux thèmes abordés sont :

- La production commercialisée en volume et en valeur par espèce, par stade d'élevage (œufs-naissains, alevins et adultes) et destination (consommation finale, autre entreprise, repeuplement) ;
- L'emploi par sexe, durée et statut des personnes travaillant dans l'entreprise ;
- La qualité avec la part de la production sous signe de qualité (dont bio) selon les sites de production.

Historique

L'enquête sur l'aquaculture a eu lieu pour la première fois en 1997. Son champ était initialement limité à la conchyliculture et à la pisciculture en eau salée. À la demande de la direction en charge de la pêche et de l'aquaculture du ministère de l'agriculture, le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale à partir de 2003.

La pisciculture en étangs et la culture d'algues et cyanobactéries ont été ajoutées au champ de l'enquête, à la suite de leur premier recensement en 2018.

L'enquête permet de suivre annuellement les exploitations aquacoles et leur production commercialisée. Depuis 2021, elle intègre les départements et régions d'Outre-mer (DROM).

Champ de l'enquête

L'enquête est réalisée auprès de toutes les entreprises de France ayant pour activité principale ou secondaire l'aquaculture, réparties comme suit :

Conchyliculture et élevage de crustacés

- Huîtres, moules, palourdes, coques, etc.
- Crevettes et autres crustacés d'élevage

Pisciculture

Pisciculture en eau douce :

- Élevage de truites
- Élevage d'esturgeons et autres poissons d'eau douce hors étang dont perches et sandres
- Élevage de poissons en étang

Pisciculture marine

Culture d'algues et de cyanobactéries

- Microalgues
- Algues vertes, rouges et brunes
- Cyanobactéries dont spirulines

Conchyliculture

L'activité de conchyliculture peut se diviser en plusieurs phases :

Production des jeunes coquillages

Huîtres :

- Captage en mer, via la pose de récepteurs
- Ou récolte dans des gisements de coquillages
- Ou production en écloserie/nurserie (reproduction contrôlée)

Moules :

- Captage en mer

Autres coquillages (coque, palourde...) :

- Récolte dans des gisements de coquillages
- Ou production en écloserie/nurserie (reproduction contrôlée)

Élevage de coquillage

- Grossissement des coquillages en mer (ou dans estran) selon différents modes d'élevage (à plat, sous-table, en filière...)
- Certaines entreprises vendent des coquillages à ce stade : demi-élevage ou pré-grossi

Vente des coquillages en taille marchande via une éventuelle finition

- À la taille souhaitée, les coquillages sont vendus après avoir reçu un marquage sanitaire qui transforme l'animal d'élevage en denrée alimentaire.

Une finition peut être réalisée par certaines entreprises, par exemple pour affinage en claires. L'affinage peut être réalisé sur un coquillage élevé par l'entreprise ou sur un coquillage élevé par une autre entreprise et acheté à la taille souhaitée.

L'enquête aquaculture s'intéresse à toute la filière conchylicole : tous les coquillages, à tout stade d'élevage, pour tous les modes d'élevage et toutes les destinations (vente finale et vente entre professionnels).

Les expéditeurs sont également concernés par l'enquête dès lors qu'ils apposent un label sanitaire sur les productions vendues. Ainsi, un négociant en mytiliculture qui importe des moules d'Italie pour les revendre en France, sera interrogé si les moules importées séjournent dans les eaux françaises dans les six derniers mois d'élevage, condition d'application du label sanitaire français. Si les moules importées ne font que transiter d'un camion à un autre, l'activité ne rentre pas dans le champ de l'enquête.

Pisciculture

L'activité piscicole française est composée des activités suivantes :

Pisciculture en eau douce

Salmonidés :

- Production de truites (arc-en-ciel ou fario) ou d'autres salmonidés (saumon de fontaine, omble, corégone...);
- Majoritairement élevés en bassins ou raceways via une dérivation d'un cours d'eau ; un raceway est un ouvrage généralement construit hors sol, dont la configuration est linéaire et tout en longueur. Le taux de renouvellement de l'eau est très élevé et l'environnement d'élevage est hautement contrôlé. Une série de raceways est souvent construite en terrasses afin de permettre une réutilisation de l'eau ;
- Vente des truites adultes soit entières et de taille intermédiaire (truite portion de 250 g environ), soit plus grande à des fins de fumaison (sur site ou dans une entreprise spécialisée) ;
- Production d'œufs embryonnés ou non en écloserie/nurserie à des fins de reproduction ;
- Production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation.

Esturgeons :

- Essentiellement pour la production d'œufs non embryonnés à des fins de consommation (caviar) ;
- Valorisation de la chair d'esturgeons via des ateliers de transformation.

Autres poissons hors étang :

- Quelques entreprises font de l'élevage en bassins ou en circuit fermé : des perches ou sandres par exemple.

Pisciculture en étang

- Élevage extensif avec empoissonnement de l'étang et récolte de l'étang tous les 3 à 4 ans ;
- Soit le propriétaire est producteur et assure la vente directe de la pêche, soit la gestion est sous-traitée à une entreprise spécialisée.

Pisciculture marine

- Écloserie marine : production d'œufs embryonnés sélectionnés de poissons marins avec des ventes en France et à l'étranger ;
- Grossissement des poissons en mer : bar, maigre, daurade royale, turbot, sole, saumon de l'Atlantique...

Toutes les piscicultures sont dans le champ de l'enquête si le poisson vendu est destiné à l'alimentation humaine, quel que soit le stade de production (œuf non embryonné, œuf embryonné, alevin, juvénile, adulte). Les piscicultures produisant uniquement des poissons d'ornement ne sont pas dans le champ. Les associations ou organismes produisant des poissons pour le repeuplement de rivière ou d'étangs et les déversant sans vente ne sont également pas pris en compte.

Culture d'algues et de cyanobactéries

Toutes les entreprises de culture d'algues et de cyanobactéries sont interrogées quel que soit le débouché de la production.

Les microalgues sont cultivées dans des tubes, photorécepteurs. Les débouchés possibles sont diversifiés : complément alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, carburant...

Les macro-algues sont cultivées en mer, via le déploiement de plantules sur des concessions du domaine public maritime. Ces algues sont destinées à l'alimentation humaine ou animale, mais également à la cosmétique ou la pharmaceutique.

La spiruline et la klamath sont les seules cyanobactéries produites et commercialisées en France. Elles sont cultivées en bassins sur domaine privé et sont essentiellement destinées à l'alimentation humaine.

Unité statistique

L'unité statistique enquêtée est l'entreprise au sens d'unité légale. **Ainsi, l'ensemble de l'activité d'une entreprise aquacole comportant plusieurs établissements est décrite dans un seul questionnaire.** C'est le cas, par exemple, d'une entreprise ostréicole qui capte des naissains dans le bassin d'Arcachon, les élève à Cancale puis les affine dans des claires à Noirmoutier. Toute l'activité sera localisée au siège de l'entreprise.

Plan de sondage

L'enquête est exhaustive et non par échantillonnage. Ce choix méthodologique est justifié par la présence de sous-populations spécifiques à effectifs faibles, dont les particularités seraient difficiles à capturer correctement via un échantillonnage.

Il n'existe actuellement aucune base administrative des entreprises aquacoles françaises. Plusieurs sources administratives sont nécessaires pour créer la base de collecte :

- La liste des entreprises ayant répondu aux enquêtes aquacoles précédentes ;
- Le répertoire Sirene : toutes les entreprises aquacoles y sont incluses (code APE : 03.21Z Aquaculture en mer et 03.22Z Aquaculture en eau douce) ;
- La base de données Resyral des contrôles sanitaires ;
- Le fichier des concessions du domaine public maritime ;
- Des recherches internet ciblées.

Afin de bien mesurer la production commercialisée, la base de collecte comprend plus d'entreprises que le nombre réel d'entreprises aquacoles ayant effectivement produit et vendu. Chaque année, l'enquête permet d'exclure de cette base les unités en cessation d'activité (non enregistrée dans Sirene) ou hors champ (entreprise de négoce pure, pisciculture d'ornement, associations sans vente de produits aquacoles...).

Période de collecte

La collecte se déroule chaque année entre avril et juin pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable de l'année précédente et pour respecter les délais du règlement européen. Les questions sur les productions commercialisées portent sur l'exercice comptable de l'année N et non pas sur l'année civile.

Ainsi, l'exercice comptable 2024 sur lequel porte la présente publication, couvre la période qui se termine en 2024, qu'il ait commencé en 2023 ou en 2024 selon le calendrier choisi par l'entreprise.

Date de clôture des comptes	Exercice comptable à retenir pour l'enquête
Fin mars	Du 01/04/2023 au 31/03/2024
Fin juin	Du 01/07/2023 au 30/06/2024
Fin septembre	Du 01/10/2023 au 30/09/2024
Fin décembre	Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Mode de collecte

La collecte se fait principalement par internet, avec un complément éventuel par entretien téléphonique. Toutefois, l'entreprise peut demander à recevoir un questionnaire papier.

Des relances par courriel, lorsqu'il est disponible, par courrier et par téléphone sont réalisées avec une priorité donnée aux plus grandes entreprises.

Des contrôles interviennent lors du déroulement du questionnaire Internet pour garantir la cohérence et la qualité des réponses en comparant notamment les réponses apportées par l'entreprise avec les données précédemment fournies.

Pour éviter de décourager les répondants, les contrôles bloquants restent limités, des contrôles générant un message d'alerte étant privilégiés.

Traitement de la non-réponse

La non-réponse, qu'elle soit partielle ou totale, est traitée en post-collecte à l'aide de méthodes de redressement des données. Les données des non-répondants sont estimées selon la taille de l'activité :

- **Activités à effectif important** (conchyliculture, salmoniculture, culture de spiruline) : méthode de repondération utilisant des groupes de réponse homogène ;
- **Activités à faible effectif** : les données des non-répondants sont estimées à partir des informations disponibles, notamment la dernière réponse connue de l'entreprise, l'évolution de son chiffre d'affaires de l'entreprise (si connue) ou de l'évolution du chiffre d'affaires des autres entreprises du secteur.

Type d'Aquaculture	Répondants	Non-répondants imputés	Taux de réponse %
Conchyliculture et élevage de crustacés	1 735	585	75
Pisciculture en eau douce hors étang (dont élevage de truites, esturgeons, perches...)	270	64	81
Pisciculture en étangs	163	46	78
Pisciculture marine	27	5	84
Culture d'algues et de cyanobactéries	177	71	72
Total	2 372	771	76

3 PRINCIPAUX RÉSULTATS

Secret statistique et conventions d'écriture

L'enquête Aquaculture du SSP relève de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, ainsi que de l'article L226-13 du code pénal. Toutes les personnes ayant accès aux données individuelles collectées (enquêteurs, statisticiens, chercheurs autorisés) sont astreintes au secret statistique.

Pour assurer le respect du secret statistique dans les publications, aucun résultat concernant moins de trois entreprises ou établissements n'est publié. De même, aucun résultat n'est diffusé dès lors qu'une entreprise ou un établissement contribue à plus de 85 % de ce résultat.

Dans certains tableaux, des espèces ou des régions ont été regroupées pour garantir le secret statistique.

Les unités sont indiquées systématiquement dans les tableaux de données. Les productions s'entendent en poids vif.

Signes conventionnels utilisés

s : Secret statistique
0 : valeur nulle
- : Évolution entre deux valeurs nulles
nd : Non disponible

Liste des tableaux

Les principaux résultats sont disponibles [en téléchargement sur le site Agreste](#) au format tableur dans un fichier unique contenant plusieurs onglets.

Aquaculture en 2024

Tableau 1 – Ventes finales des produits de l'aquaculture en 2024 **VERSION RÉVISÉE** (lire Avertissement en p. 2)

Tableau 2 – Évolution 2024/2023 des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en valeur **VERSION RÉVISÉE**

Tableau 3 – Évolution 2024/2023 des ventes finales de produits issus de l'aquaculture en volume **VERSION RÉVISÉE**

Tableau 4 – Entreprises par chiffre d'affaires (CA) aquacole et activité principale en 2024

Tableau 5 – Projet de transmission ou de cessation d'entreprises dans les cinq prochaines années

Emploi en aquaculture en 2024

Tableau 6 – Emploi en aquaculture en 2024 (**version révisée – mai 2026**)

Tableau 7 – Emploi en conchyliculture par région conchylicole en 2024 (**version révisée – mai 2026**)

Tableau 8 – Emploi en pisciculture par région en 2024 (**version révisée – mai 2026**)

Tableau 9 – Emploi en culture d'algues et cyanobactéries par région en 2024 (**version révisée – mai 2026**)

Tableau 10 – Dirigeants des entreprises aquacoles par âge et par activité principale de l'entreprise en 2024

Tableau 11 – Dirigeants des entreprises aquacoles par diplôme et par activité principale de l'entreprise en 2024

Tableau 12 – Part des femmes dans les entreprises aquacoles en 2024

Conchyliculture en 2024

Tableau 13 – Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2024, par espèce, hors écloserie/nurserie (naissains)

Tableau 14 – Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2024, par région conchylicole du siège de l'entreprise, par espèce, hors écloserie/nurserie (naissains)

Tableau 15 – Ventes entre professionnels et pour la consommation en conchyliculture en 2024, par région administrative du siège de l'entreprise, par espèce, hors écloserie/nurserie (naissains)

Tableau 16 – Ventes en conchyliculture en 2024, par espèce, mode d'élevage et destination, hors écloserie/nurserie (naissains)

Tableau 17 – Production de naissains d'écloserie en 2024, par espèce

Tableau 18 – Production de naissains de captage en 2024, par espèce

Tableau 19 – Ventes à la consommation d'huîtres affinées en claires et en parcs en 2024

Tableau 20 – Volumes de coquillages vendus à la consommation selon l'origine du naissain en 2024

Tableau 21 – Ventes de coquillages selon la destination en 2024

Tableau 22 – Ventes de coquillages certifiés bio en 2024

Tableau 23 – Vente de coquillage selon la localisation de la production, hors écloserie/nurserie (naissains) en 2024

Tableau 24 – Répartition des entreprises conchylicoles proposant une activité de dégustation en 2024

Tableau 25 – Événements exceptionnels en dans la conchyliculture et l'élevage de crustacés en 2024

Pisciculture en 2024

Tableau 26 – Ventes en pisciculture en 2024 par espèce, pour la consommation humaine, à l'export, pour le repeuplement en milieu naturel et en parcours de pêche, hors écloserie/nurserie **VERSION RÉVISÉE (lire Avertissement en p. 2)**

Tableau 27 – Production en pisciculture en 2024, par destination hors écloserie/nurserie

Tableau 28 – Production en pisciculture en 2024, par région du siège de l'entreprise, hors écloserie/nurserie

Tableau 29 – Production des écloseries/nurseries en pisciculture en 2024, par espèce

Tableau 30 – Chiffre d'affaires en 2024 de la pisciculture par région administrative (toutes espèces et toutes destinations)

Tableau 31 – Part de la production en pisciculture certifié bio en 2024

Tableau 32 – Prix de vente en 2024 des truites Arc-En-Ciel portion (– 500 g) sortie bassin, par région

Tableau 33 – Prix de vente en 2024 des truites Arc-En-Ciel portion (– 500 g) abattues/éviscérées, par région

Tableau 34 – Événements exceptionnels en pisciculture en 2024

Culture d'algues et de cyanobactéries en 2024

Tableau 35 – Ventes en culture d'algues et de spirulines, en 2024, hors production de semence

Tableau 36 – Ventes de spirulines, en 2024, par région administrative, hors production de semence

Tableau 37 – Ventes de macro-algues, en 2024, par région administrative, hors production de semence

Tableau 38 – Part des ventes d'algues et de spirulines sous label en 2024

Tableau 39 – Répartition des chiffres d'affaires des cultures d'algues et de spirulines, en 2024, selon le conditionnement et la transformation

Tableau 40 – Répartition des chiffres d'affaires des cultures d'algues et de spirulines, en 2024, selon la destination des ventes

Tableau 41 – Événements exceptionnels en culture d'algues et de spirulines en 2024

4 POUR EN SAVOIR PLUS

Enquête Aquaculture 2023

[Chiffres et Données n° 2025-6](#)

23 mars 2025

Enquête Aquaculture 2022

[Chiffres et Données n° 2024-3](#)

12 mars 2024

Enquête Aquaculture 2021

[Chiffres et Données n° 2023-8](#)

12 avril 2023

Enquête Aquaculture 2020

[Primeur n° 13 – Une aquaculture en perte de vitesse dans les DOM](#)

21 août 2023

[Primeur n° 6 – Conchyliculture en 2020 : baisse de la production d’huître, hausse pour les moules](#)

1^{er} juillet 2022

[Primeur n° 7 – Culture d’algues et de cyanobactéries en 2020 : hausse de la production de spiruline et baisse de celle d’algues](#)

6 juillet 2022

[Primeur n° 8 – Pisciculture en 2020 : hausse de la production piscicole pour la consommation humaine](#)

6 juillet 2022

[Chiffres et Données n° 2021-16](#)

1^{er} décembre 2021

Enquête Aquaculture 2019

[Primeur n° 4 – La production augmente depuis 2015 tout en étant loin du niveau atteint en 1997](#)

1^{er} juillet 2021

[Chiffres et Données n° 2021-5](#)

18 mai 2021

Recensement, Pisciculture, culture d’algues et de cyanobactéries 2018

[Chiffres et Données n° 2020-3](#)

20 mai 2020

Enquête Aquaculture 2016-2017

[Chiffres et Données n° 2019-9](#)

24 juillet 2019

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l’Agriculture, de l’Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Secrétariat général
Service de la statistique et de la prospective
3 rue Barbet de Jouy
75349 Paris

Directeur de la publication : Vincent Marcus
Composition : Desk (www.desk53.com.fr)
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2726-6605
© Agreste 2026

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR